

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 20/11/2024 - 5320 - 2009 B 00363 - 512 427 485 - A.R.C.C



SARL A.R.C.C

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 5 000 euros

Siège Social : Rue des Forrières – 27180 CAUGE

—————
R.C.S. DE EVREUX

SIRET 512 427 485 00010

CODE APE 4120A
—————

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

 **Expertise
Comptable**

 **Commissariat
aux comptes**

20 Place Saint Marc
76000 ROUEN

Tél : 02 35 61 36 10
email : contact@comexperts.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 500 000 euros
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Rouen
Organisme de formation : N° de déclaration d'activité 287.605.87776 - Data Dock 00074.173
RCS Rouen B 441 313 749 - Code NAF 6920Z - TVA intracommunautaire FR 93 441 313 749

ABSOLUCE 
Conseils d'entrepreneurs **INAA
GROUP**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Transformation de la société A.R.C.C, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associé,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 16 juillet 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- le patrimoine de la société A.R.C.C est essentiellement composé d'immobilisations corporelles, de stocks et de disponibilités
- la situation financière apparaît saine et équilibrée

La situation de la société n'appelle pas d'observation de notre part notamment au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

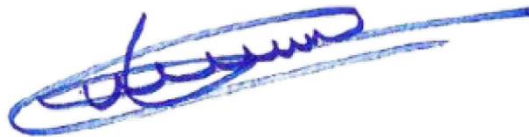
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à ROUEN, le 19 novembre 2024

Le Commissaire aux comptes,

SARL COMEXPERTS



Jérémy LEGROS
